

VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

OBJET : PROJET DE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE – CONTRAT DE PRESTATION AVEC LE CABINET "LABORARE CONSEIL"

L'an deux mille vingt-deux et le dix Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI Smail – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
M. FAYET Stéphane a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia



MME FRANCINE OBELISCO A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 10 Novembre 2022.
Délibération N° DM_20221110N133

OBJET : PROJET DE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE – CONTRAT DE PRESTATION AVEC LE CABINET "LABORARE CONSEIL"

Gérard BENOÎT rappelle que notre territoire est fragilisé du point de vue de l'offre de soins ; pour permettre à tous un égal accès aux soins, la Commune s'est engagée dès septembre 2020 dans le projet d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP).

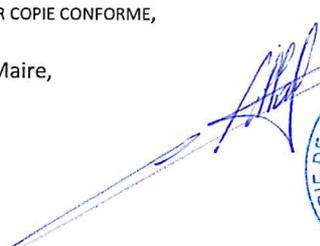
Une première étude a montré l'opportunité et la faisabilité d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Cela correspond à un réel besoin et à une impérieuse nécessité pour notre Commune.

Pour aboutir, le projet d'une MSP doit être validée par les autorités sanitaires et pour cela, disposer à minima de deux médecins généralistes partenaires et d'un paramédical. À ce jour, les recherches n'ont pas abouti pour obtenir la participation effective d'un deuxième médecin.

Gérard BENOÎT propose de faire appel à un organisme spécialisé dans la recherche de médecins et demande au Conseil Municipal d'approuver le projet de contrat de prestation de recrutement de médecin généraliste libéral proposé par le Cabinet "LABORARE CONSEIL".

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation avec le cabinet "LABORARE CONSEIL" et tous les documents s'y rapportant.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7-10</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE SEIZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	---